



6 séances de palper rouler dans 1 tube*

L'ORÉAL PARIS
DÉMO-EXPÉRIENCE
* scorage de l'aspect de la cellulite - 2 groupes de 30 femmes



- ACCUEIL
- L'INFO
- SPORT
- EMISSIONS
- JEUX
- MUZIK
- PRATIQUE

les syndicats, a indiqué le représentant de la CGT, François Desanti, à la sortie du conseil»

-- Ecoutez RTL en direct --

Réagissez sur nos forums

RTL INFO

11/12/03

- FLASH INFO -

A LA UNE

- ▶ L'Essentiel France
 - ▶ L'Essentiel Monde
 - ▶ Dossier Europe
 - ▶ Mon Assiette, ma Planète
 - ▶ Dossier Irak
 - ▶ RTL Lyon
- LES CHRONIQUES DE RTL
- ▶ L'invité de RTL
 - ▶ Le Fait politique
 - ▶ Le Journal économique
 - ▶ Santé, Auto, Conso, Actu
 - ▶ Un Monde en question
 - ▶ C'est dans le journal
 - ▶ C'est juste mon avis
 - ▶ A la Une du Monde
 - ▶ A la Une des Mags

MAG LOISIRS

- ▶ Cinéma
- ▶ Musique
- ▶ Livres
- ▶ BD
- ▶ Gastronomie
- ▶ Jardinage
- ▶ Santé
- ▶ Animaux
- ▶ Voile
- ▶ Brocante
- ▶ Multimédia

LES EMISSIONS D'INFO

- ▶ Auto-radio
- ▶ Laissez-vous séduire
- ▶ Les chroniques de E. Touchard
- ▶ Laissez-vous tenter
- ▶ On refait la télé
- ▶ 12h30 et les auditeurs
- ▶ On refait le monde
- ▶ RTL matin 5-7
- ▶ RTL Matin 7H-9H15
- ▶ RTL Soir
- ▶ RTL Week-end Le 7-8
- ▶ RTL Week-end le 8-9
- ▶ Les Livres ont la parole
- ▶ RTL et vous / J.-P. Defrain
- ▶ Le Grand jury
- ▶ Grand Amphi
- ▶ Invitations
- ▶ Questions de Famille
- ▶ Journal Inattendu
- ▶ On refait les courses
- ▶ Hippisme
- ▶ Le Grand Débat

LES FORUMS DE L'INFO

Voile à l'école: les principales dates

A LIRE DANS CET ARTICLE

- ➔ 1989
- ➔ 1990
- ➔ 1992
- ➔ 1995
- ➔ 1996
- ➔ 1999
- ➔ 2002
- ➔ Avril 2003
- ➔ Mai 2003
- ➔ Juin 2003
- ➔ Juillet 2003
- ➔ Octobre 2003
- ➔ Novembre 2003
- ➔ Novembre 2003

1989

Octobre: Le principal du collège Gabriel-Havez de Creil (Oise) refuse l'accès de son établissement à deux adolescentes de 14 ans, d'origine marocaine, portant le foulard islamique. Devant le refus des jeunes filles d'obtempérer, il se tourne vers le ministre de l'Education nationale de l'époque, Lionel Jospin. Ce dernier saisit à son tour le Conseil d'Etat pour consultation.

Novembre: Le 27, le Conseil d'Etat rend donc son premier avis sur la question du foulard islamique à l'école, plus généralement sur la compatibilité du port d'un signe d'appartenance religieuse avec le principe de laïcité. Un avis qui donne plutôt raison aux jeunes filles, en estimant que le port de signes religieux "n'est pas par lui-même incompatible avec le principe de laïcité", en l'absence de provocation, prosélytisme et autre perturbation des cours. Par cet avis, la plus haute juridiction administrative française donne le coup d'envoi de sa jurisprudence sur le sujet, une jurisprudence qui restera constante au fil des ans, même si elle sera amenée à la préciser dans ses avis et arrêts ultérieurs.

1990

Rentrée: Nouvelle "affaire" de foulard islamique, cette fois au collège Jean-Jaurès de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), où des jeunes filles

EN PLUS

..A LIRE AUSSI

- Une loi sur l'école pour février (15/12/03)
- La commission Stasi propose une loi et deux jours fériés (11/12/03)

→ Le dern

→ Les pr

→ Recherche

LES TITR

DROIT DE S

Clément re

réforme Pi

▶ LA COUR

Sarkozy

"la prév

jeunes"

▶ PERQUIS

Breton s

toute fa

▶ REFORMI

Le parcc

coordon

d'emplo

▶ USA

Bush : le

soldats

en Irak

LIENS U'

bourse, can

cadeaux ho

FORUM

NEWSLE'

CHAT

CONTACT'

PLAN



musulmanes refusent d'ôter leur foulard. Avant de prendre des mesures d'exclusion, le conseil d'administration de l'établissement prend soin d'insérer dans le règlement intérieur du collège un article interdisant "tout signe distinctif, vestimentaire ou autre, d'ordre religieux, politique ou philosophique". Les parents de trois élèves exclues sur la base de cet article saisissent à leur tour la justice.

1992

Novembre: Deux ans après les faits, le Conseil d'Etat rend son arrêt dit "Khérouaa" concernant l'affaire de Montfermeil. Là encore, la plus haute juridiction administrative donne raison aux parents des jeunes filles voilées, en annulant à la fois l'article incriminé du règlement intérieur et les mesures d'exclusion. Dans ses motivations, le Conseil d'Etat juge "illégal" une interdiction générale et absolue des signes d'appartenance religieuse au sein des établissements.

1995

Mars: Une nouvelle affaire de voile au collège Xavier-Bichat de Nantua (Ain) permet au Conseil d'Etat d'affiner encore sa jurisprudence. Deux sœurs musulmanes avaient été exclues de ce collège à l'automne 1993 parce qu'elles refusaient d'ôter leur foulard en cours d'éducation physique. Des manifestations de soutien s'étaient déroulées devant l'établissement.

Dans son arrêt dit "Aoukili" (10 mars 1995), la juridiction administrative a rejeté la requête des parents des collégiennes exclues, en expliquant que "le port de ce foulard est incompatible avec le bon déroulement des cours d'éducation physique", que leur refus de le retirer a entraîné des "troubles" dans la vie de l'établissement, troubles "aggravés par les manifestations auxquelles participait le père des intéressées à l'entrée du collège".

1996

Novembre: Dans son arrêt dit "Ligue islamique du Nord", le Conseil d'Etat confirme l'exclusion du lycée Faidherbe de Lille, à l'automne 1994, de 17 élèves qui portaient le foulard islamique. Encore une fois, la juridiction administrative motive sa décision par le trouble à l'ordre public.

1999

Octobre: Dans un nouvel arrêt, le Conseil d'Etat rappelle la nécessité pour les élèves voilées d'ôter leur foulard durant certains cours (disciplines sportives, physique-chimie, technologie), mais souligne qu'un foulard islamique ne constitue pas en lui-même un signe ostentatoire.

2002

En **février**, une élève du lycée Léonard-de-Vinci de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) est exclue de l'établissement pour refus de retirer son foulard islamique. Quelques semaines plus tard, elle est réintégrée sur décision du rectorat.

Aussitôt, la quasi-totalité des enseignants du lycée se mettent en grève pour protester contre cette réintégration alors même que la jeune fille porte toujours son voile. Après une semaine de grève, un compromis

est trouvé: l'adolescente accepte de remplacer son foulard long et noir par un voile plus discret et de couleur claire, qui laisse apparaître son front et ses oreilles.

Avril 2003

Le débat déborde de l'Education nationale et du cadre juridique. Devant la récurrence des affaires de voiles, nullement ralentie par la jurisprudence du Conseil d'Etat, le monde politique s'empare de la question du foulard islamique sous l'angle du respect de la laïcité à l'école. Le **19**, le ministre de l'Intérieur et des Cultes, Nicolas Sarkozy, est hué lors de son discours devant le congrès de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) réuni au Bourget, en évoquant la question du foulard et en rappelant l'obligation pour tous de présenter une photo d'identité avec la tête nue.

Le **22**, le ministre de l'Education nationale Luc Ferry annonce son intention de préparer une nouvelle loi d'orientation sur l'éducation, destinée à remplacer celle de 1989, avec l'objectif affiché de "réaffirmer très fermement les principes de la République et de la laïcité" face à "la montée des communautarismes".

Mai 2003

Le **3**, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin n'exclut pas de recourir à la loi, "si nécessaire", pour "redonner toute sa force à la laïcité", sans vouloir ouvrir un "conflit inutile" sur la question de l'interdiction du foulard islamique à l'école.

Le **22**, Luc Ferry juge "souhaitable de légiférer" sur le port du voile et des autres signes religieux à l'école. Il changera d'avis par la suite.

Juin 2003

Le **4**, le président de l'Assemblée nationale Jean-Louis Debré met sur pied une mission d'information parlementaire sur les signes religieux à l'école, constituée d'une trentaine de députés de tous les groupes représentés au Palais Bourbon. Cette mission se fixe pour objectif de faire un "état des lieux" et d'"éclairer" le gouvernement sur la nécessité ou non de légiférer sur la question des signes religieux à l'école.

Juillet 2003

Le **1er**, le président Jacques Chirac, "garant de la cohésion nationale", charge le Médiateur de la République, Bernard Stasi, de former une commission de réflexion sur "l'application du principe de laïcité dans la République".

Octobre 2003

Nouvelle affaire de voile, cette fois au lycée Henri-Wallon d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), duquel sont exclues le **10**, deux adolescentes musulmanes, Lila et sa soeur Alma, en raison de leur refus d'ôter leur foulard. Le gouvernement et le Parti socialiste approuvent ces exclusions. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), qui soutenait les jeunes filles, déplore une décision qui "va crispier les réactions". L'avocat des deux soeurs annonce son intention de contester l'exclusion devant la justice.

Le **31**, Bernard Stasi, président de la commission sur la laïcité,

s'exprime pour la première fois sur le sujet, en estimant que le foulard islamique "est objectivement un signe d'aliénation de la femme".

Novembre 2003

Le 28, après des semaines d'opinions contradictoires exprimées par ses différents responsables, l'UMP (droite), parti majoritaire, propose "au besoin" d'adopter une "disposition législative prohibant explicitement le port ostentatoire de tout signe politique ou religieux dans les écoles, collèges et lycées de l'enseignement public". Cette prise de position a été rendue possible par le ralliement, certes du bout des lèvres, de Nicolas Sarkozy à l'idée d'une loi "juste".

Le même jour, M. Raffarin laisse entendre que le gouvernement a l'intention de légiférer sur la question du port des signes religieux à l'école. "La décision législative que nous choisirons sera bonne si elle protège les femmes, toutes les femmes, de toutes les contraintes du fondamentalisme", explique le Premier ministre.

Novembre 2003

Le 5, en visite en Tunisie, Jacques Chirac laisse entrevoir sa préférence pour une loi destinée à "faire respecter le principe laïque" car "on ne peut pas accepter des signes ostentatoires de prosélytisme religieux, quels qu'ils soient, quelle que soit la religion".

Le 11, la commission Stasi remet son rapport au président Chirac.

LIENS PUBLICITAIRES

Découvrez les ordinateurs portables de Dell

Jusqu'au 05 juillet, bénéficiez de jusqu'à 100 EUR de réduction et passez à la mémoire supérieure pour 1EUR de plus à l'achat d'un ordinateur Dell Inspiron équipé d'un processeur Intel Centrino avec technologie mobile.

www.dell.fr

Un PC portable discount chez NEC Direct

Craquez pour un portable de marque à 1019EUR. NEC iSelect M4610 - Technologie Mobile Intel® Centrino(TM) écran TFT 15.4" large / DVD.

www.nec-online.fr

Satco - vente et location de PC portable

Sarco loue et vente les matériels audiovisuel et les PC portable. Pour visiter notre site cliquez ici.

www.satco.fr

▲ HAUT ▲

L'ESSENTIEL DES AUTRES CHAINES

RTL MUZIK




Solidays 2005 - Dossier

Lire la suite 

RTL SPORT



Federer et Hewitt en demi-finales

Lire la suite 

RTL LOISIRS



Devine de la v tous le 10 000

Droits de reproduction et de diffusion réservés © RTL

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)

Mentions légales et conditions d'utilisation du site www.rtl.fr :cliquez ici
CTRL-D pour ajouter cette page dans vos signets/favoris